

Point sur l'Agenda 21

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

«**M. LE MAIRE** : Cette question est retirée de l'ordre du jour, on doit la réexaminer au conseil de février car c'est un dossier important et il faut qu'on ait vraiment le temps d'en discuter.

M. Benoît CYPRIANI : Je veux juste rappeler aux élus qu'il y a une séance de formation - sensibilisation au développement durable lundi à 16 heures, que vous pourrez donc poser toutes les questions que vous n'avez jamais osé poser et vous ferez connaissance avec le cabinet CEDDAET qui a été recruté pour mettre en place l'agenda 21, la concertation, etc.».

Dont acte.